

Tout Personnel**JUIN 2013 – N°114**

Communiqué : En France on meurt encore pour ses idées !

Un militant syndical de Solidaires Etudiant, Clément Méric, a été battu à mort par des militants d'extrême droite à Paris, près de la gare Saint-Lazare, pour ses idées antifascistes. La mort de notre camarade s'est produite dans un contexte de progression des idées fascistes en France et de l'installation d'un climat de violence et de haine. Toutes nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à ses camarades de Science-Po à qui nous exprimons toute notre solidarité.

Compte-rendu du CTC du 6 juin 2013

1. Discussions préalables

Dans les documents remis sur table, nous constatons que la DG présente un projet de suppression pur et simple du registre d'ordre sous couvert de « simplification ». Tollé des Organisations Syndicales, contraintes de rappeler au Secrétaire Général, M. Soulé, l'importance et le rôle tant historique (mémoire du triage) que juridique (pour la défense des agents assermentés).

Ensuite une polémique a lieu au sujet de l'embauche de 20 contractuels (dont 17 de droit privé) depuis le début de l'année. Bien que le DG confirme que le taux de vacances de postes est anormalement élevé, ses services refusent les accueils en détachement de fonctionnaires et se limitent au recrutement de 88 ETP (100 ETP moins 12 concours internes) prévu au schéma d'emploi (90 TOF et 10 SA), alors que sont déjà annoncés 220 départs en retraite pour 2013.

2. Stratégie bois façonnés et contrats d'approvisionnement- Etude de faisabilité.

Le COP 2012-2016 prévoit une augmentation significative de la part de bois façonnés, notamment par le biais de contrats d'approvisionnement, tant en forêt domaniale (+45%) que communale (+21%). Face à la dégradation du marché du bois, la Direction Technique et Commerciale Bois (DTCB) a commandé à un cabinet (Capgémini) une étude comparative entre les bénéfices nets du bois sur pied (BSP) et du bois façonné (BF). L'étude de faisabilité, présentée par le Directeur bois, Benoit Cuiller, s'est contentée de fournir quelques données chiffrées et de prendre en exemple les coopératives forestières qui exploitent la forêt privée. L'Office commercialise 1/3 des 44 Mm³ vendus au total en France. Il exploite 9 % du volume total vendu en France en régie, soit 2,2 Mm³ dont 1,7 Mm³ vendus en contrat d'approvisionnement.

Nous apprenons donc que la marge brut du BF (28,97€/m³) est équivalente au chiffre d'affaire unitaire du Bois Sur Pied (29,55 €/m³). Sur la période 2007-2011, si le BF n'a pas permis de dégager de marges nettes supplémentaires, il a mobilisé 15,8 M€ de chiffre d'affaire pour les agences travaux, ainsi que 4 M€ d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) en forêt des collectivités, le tout sans perdre d'argent.

Le SNU a lu la déclaration suivante :

Extrait de la déclaration du SNUPFEN

« Le SNU a depuis toujours revendiqué l'exploitation en régie directe, garantie pour nous d'un meilleur suivi de la qualité des exploitations, et une garantie de mieux disant social. Or, la stratégie développée par la direction en matière de bois façonné et de contrat d'approvisionnement est à 100 000 lieux de notre revendication nationale. La non application concrète du protocole d'accord quant à la séparation entre patrimonial et commercialisation, génère un conflit important entre ces deux activités. Aujourd'hui, la surcharge de travail induite par les suppressions de postes va s'accroître avec votre volonté d'augmenter la part des bois façonnés. Plutôt que de mettre en place des spécialistes bois façonnés qui n'apporteront rien en ce domaine, si ce n'est d'alourdir les charges directes, en particulier sur la mise en œuvre des chantiers et passeront le plus clair de leur temps à se déplacer contrairement à l'AP qui optimise son temps de travail sur plusieurs domaines, on aimerait une clarification auprès des agents par une formation sur leurs compétences à gérer des chantiers de bois façonnés, classer des bois, gérer les relations avec des commis de bois. Vous dites que le bilan des bois façonnés en forêt communale est négatif, on se demande alors pourquoi continuer les bois façonnés ? Comment ce soutien à la filière bois est-il compensé par l'Etat ? »

Bien que le BF ne dégage pas de marges supplémentaires, la direction souhaite continuer à augmenter l'exploitation en BF surtout en contrat d'approvisionnement essentiellement pour soutenir la filière.

Le DG a pris conscience que l'articulation entre les services commerciaux, les agences travaux et le terrain engendre des dysfonctionnements et des surcoûts importants ce qui lui a donné l'occasion de définir les devoirs de vacances de B. Cuiller. Ce dernier est chargé de contacter les agences afin de connaître leurs fonctionnements propres.

3. Présentation de la comptabilité analytique et du bilan des agences travaux.

Le SNU rappelle les raisons du boycott de la CTPF :

- Elle ne rend pas compte du surcroît de travail généré. En effet, de nombreux collègues travaillent au-delà des 1607 heures annuelles légales.
- Les renseignements collectés ne permettent pas de rendre compte avec précision des activités réalisées,
- Le dévoiement de son utilisation. Même si cet outil, purement comptable, ne devrait servir qu'à faire la part entre nos activités de MIG, de service public et celles liées au concurrentiel, la direction s'en est servie pour justifier la suppression de postes.

On a assisté à une valse des chiffres. Des charges sont incorporées et d'autres non, sans que cela apparaisse toujours clairement dans les résultats. D'autres sont ventilées entre les activités concurrentielles et la gestion du domanial sans raisons précises. Les contractuels de droit privé et de droit public sont mélangés dans les tableaux et parasitent l'étude de l'impact des charges indirectes (CAS pension). Tout est fait pour qu'un suivi sérieux qui permette une analyse pertinente soit impossible. Le SNU réclame des précisions.

A retenir, le déficit chronique du concurrentiel (19 M€ en 2012 pour - 2 M€ en 2011) et l'importance du poste management et communication dans les charges indirectes (25M€ sur 190 m€ au total). La prise en compte du CAS pension (qui a doublé depuis 2006 pour atteindre 98 M€ en 2012) contribue largement à plomber nos comptes.

4. Projet d'instruction sur les droits syndicaux à l'ONF.

Suite aux nouvelles dispositions de la fonction publique sur les droits syndicaux, l'ONF devait revoir l'instruction qui déterminait les droits syndicaux à l'ONF. Cette instruction brosse l'ensemble des droits accordés aux organisations syndicales.

Les articles 5 qui autorisent l'organisation de réunions pour les personnels sont maintenus à 4 jours. A chacun de les utiliser et de participer ainsi à la démocratie interne.

Le SNUPFEN Solidaires a insisté sur la nécessité d'avoir une réelle prise en compte des absences syndicales et une compensation de celles-ci.

Le SNUPFEN ayant contribué largement en amont à la rédaction de cette instruction et globalement satisfait du résultat a voté pour cette instruction.

5. NES B : Projet de classement de tous les postes de B technique sous couvert d'un projet d'arrêté relatif au régime indemnitaire.

UN NES B TECHNIQUE AU RABAIS !

Le NES B technique coûte cher, c'est le leitmotiv de la direction. Hors de question pour elle donc, que les actuels TO touchent les mêmes primes que les TSF. Le NES B ne pouvait donc pas sortir sans lui adjoindre un arrêté définissant les primes des ex TO.

Le SNUPFEN Solidaires s'est prononcé contre le projet d'arrêté proposé par la direction pour les raisons suivantes :

- En instituant un échelon de prime pour différencier les TSF agents patrimoniaux des autres, la direction se prive d'utiliser le NES B pour redonner du sens à l'ensemble des métiers de forestier, ce qui permettrait une plus grande fluidité entre les métiers et d'effacer les aspérités qui sont à l'origine du malaise social de l'établissement.
- Le SNUPFEN Solidaires est opposé au classement des postes. Cet arrêté qui sortira prochainement instaure le classement en B2 pour les agents patrimoniaux. La direction a donc choisi de défendre le classement des postes au détriment de ses personnels. Le SNUPFEN Solidaires proposait d'abandonner le classement, qui n'est aucunement obligatoire pour la catégorie B à l'ONF, et de réinstaurer un régime indemnitaire par grade.
- Le classement imposé par la direction sera source de convoitises et de frustrations. Nul doute que les directions sauront utiliser ce nouvel outil pour monter les collègues les uns contre les autres, comme elles le font pour les autres catégories.
- La direction, malgré les demandes répétées du SNU afin d'avoir un chiffrage précis du coût du NES B, nous annonce seulement quelques chiffres en séance sans que nous puissions savoir sur quelles données elle s'appuie.
- Lors du dernier CTC, où ce sujet était déjà à l'ordre du jour et avait obtenu un vote contre unanime, le SNUPFEN avait demandé qu'une réunion soit organisée sur ce sujet précis afin de discuter des modalités à mettre en œuvre sur le régime indemnitaire. La direction a préféré travailler seule sur le dossier.
- **Enfin et surtout la révision de l'arrêté de 2005 définissant le taux de primes des personnels de l'ONF devait permettre de revaloriser les primes des adjoints administratifs.**

Suite aux résultats des votes, le SNUPFEN a demandé à la direction de s'engager à revenir très vite sur le régime indemnitaire. Le DG en a accepté le principe tout nous en avouant qu'il n'a pas d'argent à distribuer. Il nous semblait pourtant, au SNU, que la DG avait certaines marges pour revaloriser le classement des postes.

Vote : CONTRE – 4 SNU, 2 CGT, 1 FO – Abstention – 1 SNAF, 1 CGC, 1 FO

6. Questions diverses

- Le SNU a demandé la suspension des coupes dans le canton de la forêt domaniale de Verdun, forêt candidate au label « forêt d'exception » afin de permettre les études nécessaires à l'élaboration du DOCOB. Pas de réponse du DG en séance.

- Le SNU a demandé un bilan des achats de forêts de ces dernières années. Nous savons que l'action en justice contre la vente de l'hippodrome de Compiègne a freiné certains projets. Le DG donne son accord pour fournir ces renseignements.

- Le SNU demande des renseignements sur la délégation de Service Public pour la Collectivité territoriale Corse. Le DG semble confiant pour une prolongation ou un moyen de pérenniser la relation entre la CTC et l'ONF au moment de la Loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt. Après les dernières questions écrites du Président de la CTC au gouvernement, le SNU est moins confiant.